



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
06.10.2015

L'an deux mille quinze et le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/81

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mr GRIALOU, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Absents** : Mr FABRE procuration à Mr GUIRAUD  
Mme PESA procuration à Mr SOULA  
Mme ANGLES procuration à Mr GRIALOU  
Mmes GONZALES procuration à Mme THUEL  
Mme CHAILLET procuration à Mr DE GUALY

**Secrétaire** : Mme BALOUP

Objet de la délibération

*Rapporteur : Madame Raynal*

**RENOUVELLEMENT  
DU CONTRAT  
ENFANCE JEUNESSE -  
Engagement de principe**

Le contrat Enfance-Jeunesse co-signé avec la CAF du Tarn est échu depuis le 31 décembre 2014.

Afin de maintenir l'engagement financier de la Ville en faveur de la petite enfance et de la jeunesse, il est nécessaire de le renouveler.

Dans cette perspective, il est proposé de :

*Adopté à l'unanimité*

- Solliciter auprès de la CAF le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse pour une durée de 3 ans (2015-2017),
- Maintenir les services existants pendant la durée du contrat,
- Accompagner les actions nouvelles retenues au vu des critères d'éligibilité fixés dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

Une réflexion partenariale est engagée sur le territoire pour établir un diagnostic territorial et élaborer de manière concertée un projet éducatif de territoire qui réponde aux besoins des enfants et des jeunes, aux attentes des familles dans le contexte socio-économique actuel.

Au vu des éléments exposés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 20 octobre 2015  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental